



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 janvier 2015

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	Geneviève Nichol	Parent
4-	Valérie Martinez	Parent
5-	Catherine Mercier	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Dina Isabel Henriques	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Lise Légaré	Enseignante
5-	Maude Verner	Enseignante
6-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

Lison Montambeault	Directrice par intérim de l'école
Mario Crevier	Commissaire circonscription 2
Jean-Sébastien Provençal	Représentant comité de parents
Patrick Dorval	Représentant EHDAA

Sont absents :

1-	François Lemay	Parent
2-	Nathalie Rodrigue	Parent
3-	Benoit Morin	Représentant de la communauté

Invités pour la remise du chèque de 20 000 \$

1-	Mike Duggan	Conseiller municipal
2-	Gilles Chagnon	Commissaire circonscription 1

1 a).

Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 08. Mme Montambeault souhaite la bienvenue à Mike Duggan, conseiller municipal, Mario Crevier et Gilles Chagnon, commissaires, Charles Millar de la CSPO et Anne St-Pierre du Bulletin d'Aylmer. M. Duggan remet un chèque au montant de 20 000\$ pour la cour d'école. Il valorise la communauté et le quartier. C'est un grand gain pour la ville et l'école. Il veut lancer le défi à toutes les autres écoles de faire comme l'école du Vieux-Verger et s'engage à remettre un montant équivalent au montant ramassé lors des campagnes de financement jusqu'à concurrence de 20 000 \$. Il encourage les autres conseillers à faire de même pour aider les communautés. Mme Montambeault remercie Isabelle Jacques et François Lemay ainsi que les parents du C.E. Ils ont accompli un travail très colossal. Elle remercie M. Duggan pour les changements au niveau de la STO et son implication auprès de notre école. Elle note une différence dans la sécurité de l'aire de stationnement.

2.


Questions du public

S/O

3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20150126 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice par intérim, en collaboration avec la présidente, Nathalie Rodrigue, ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <div data-bbox="893 638 997 716" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Geneviève Nichol, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 janvier 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>
4.	Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014
011 - CE 20150126 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="885 1232 989 1310" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Dina Isabel Henriques, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En y apportant les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Au point 8 a), on aurait dû lire : « a été envoyé la semaine du 17 novembre (correction apportée).

5.	Rapport aux membres
5 a).	Comité de parents
	<p>Il y a eu quatre rencontres depuis la dernière présence de M. Provençal. La fondation CSPO existe et on peut s'en servir pour administrer sans frais. Possibilité de subvention lorsqu'une demande est présentée. Il y a un service des plaintes qui existe. On doit essayer de régler le problème à l'école pour commencer. Fusion scolaire : réunion extraordinaire. Lettre envoyée au ministre. Pétition à l'école des Tournesols pour gestion des surplus afin de considérer la fratrie comme critère quand on gère les surplus. La CSPO est une des seules commissions scolaires à ne pas le faire. Débat intéressant. Recherches UQO : font des recherches sur le taux de persévérance et suivi auprès des décrocheurs. Comment chaque commission scolaire se comporte. Parents chialeurs en Outaouais. Décrochage de plus de 8% par rapport à l'ensemble de la province. Trotibus: enfants qui viennent à pied à l'école avec parents bénévoles le matin seulement.</p>
5 b).	Comité EHDAA
	<p>Trois réunions depuis le début de l'année. Dernière rencontre axée sur la même chose que le comité des parents. Politique de la commission scolaire sur les élèves à risques, orthophonie, démarches d'interventions graduées. Liste des différents types de classe dans la commission scolaire. Très bonne commission scolaire pour les élèves en difficulté. Les membres se sont positionnés concernant les fusions des commissions scolaires. L'élève est important. Prochaine réunion : mardi prochain. Négociations des enseignants avec le ministre : il n'y aurait plus de classes spéciales.</p>

5 c).	OPP
5 c). 1	Rapport des activités
	Décompte sommaire pour la vente de chocolat : 9 000 \$ de profits. Pas mal de retours. 75% de participation. Un élève a vendu cinq boîtes à lui seul.
5 c). 2	Activités à venir
	Semaine des enseignants
	Plusieurs surprises à venir. Un budget de 100 \$ devrait suffire.
	Parascolaire
	Plusieurs activités seraient offertes de la mi-février à la mi-avril. Il y en aurait pour tous les goûts: art salamandre (aquarelle) pour les 5 à 8 ans; sciences en folie pour les maternelles à 2 ^e années et pour les 3 ^e à 6 ^e années; gardiens avertis pour les 11 - 12 ans. 14 à 24 participants. Huit cours en tout seraient donnés pour chaque atelier.
6.	Suivis
6 a).	Cour d'école
	Monsieur Pelchat de la CSPO dit qu'on devrait obtenir une réponse tardive en avril ou mai. Nouveaux critères pas inquiétants.
6 b).	Aide aux devoirs
	Projet amorcé depuis la semaine dernière. Orthopédagogues impliquées, un enseignant à la retraite, une enseignante finissante, une en deuxième année au baccalauréat préscolaire/primaire et une autre en adaptation scolaire. Organisation de la stratégie d'études. Meilleure autonomie à la maison. Conférence pour les parents la semaine prochaine. Blocs de quatre semaines pour chaque groupe (cinq en tout).
7.	Correspondance
	S/O

8.	Travaux du conseil
8 a).	Semaine des enseignants
<p>011 - CE 20150126 - 03</p>	<p>PRÉAMBULE Elle sera soulignée du 2 au 6 février 2015. Budget de 100 \$ demandé pour les gâteries aux enseignants. Beaucoup de bénévolat de la part des parents de l'OPP et même un repas du traiteur Shepp's.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que l'article 94 de la LIP spécifie que le C.É. peut recevoir des dons et legs qu'il doit déposer dans un fonds à destination spéciale et que le conseil d'établissement doit voir à l'administration de son budget;</p> <hr/> <div style="text-align: center;">  </div> <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Catherine Mercier, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>D'ADOPTER qu'un montant de 100\$ soit donné aux parents de l'OPP pour l'organisation des différentes activités qui auront lieu lors de la semaine des enseignants.</p>
8 b).	Utilisation des locaux : parascolaire
<p>011 - CE 20150126 - 04</p>	<p>PRÉAMBULE Plusieurs activités sont proposées et certaines ont été retenues.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 90 de <i>la Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le <i>Régime pédagogique</i>, y compris des services d'enseignements en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives;</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver, selon l'article 93 de la LIP, l'utilisation de ses locaux pour des services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 90 de <i>la Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts;</p>

CONSIDÉRANT la volonté de l'OPP de voir à nouveau l'animation d'activités parascolaires pour valoriser le sentiment d'appartenance des élèves à leur école.



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Mercier, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER que les membres de l'OPP puissent organiser la tenue de trois activités parascolaires d'ici la fin de l'année scolaire et que les locaux utilisés soient idéalement ceux du 2e étage.

8 c).

Grilles-matières

**011 - CE
20150126 - 05**

PRÉAMBULE Madame Montambeault nous soumet la grille matière 2015-2016 établie avec les enseignants. Le nombre d'heures est réparti obligatoirement par le régime pédagogique. Il n'y aura pas d'art dramatique, car il ne pouvait s'appliquer à un niveau seulement et devait s'appliquer pour tout un cycle, pratique que les enseignantes ont refusé.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;


CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, respecte les programmes d'enseignement, le *Régime pédagogique* et les encadrements de l'*Entente nationale*;


CONSIDÉRANT que conformément à l'article 89.1 de la *LIP*, les représentants des parents considèrent qu'ils n'ont pas besoin de consulter l'ensemble des parents sur cette question reliée aux services éducatifs et qu'ils sont prêts à donner leur avis pour que le conseil d'établissement puisse approuver ou non le projet déposé par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Demers, appuyée par Geneviève Nichol, il est résolu à l'unanimité :

	<p>D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, pour l'année scolaire 2015-2016 dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 1) pour en faire partie intégrante.</p>
<p>8 d).</p>	<p>À pied, à vélo, ville active</p>
<p>011 - CE 20150126 - 06</p>	<p>PRÉAMBULE 23 écoles participent au projet Loisirs-Sports Outaouais. L'objectif est de s'assurer que les élèves aient une vie active saine et puissent marcher, venir à vélo ou en trottinette dans un environnement sécuritaire. De cette façon, moins de parents viendraient reconduire leur enfant et ce serait plus sécuritaire. Mme Montambeault explique le programme en détails. Beau projet qui demande peu de travail. Nouvelle subvention de la ville pour support à vélos. Serait mis en place pour septembre prochain.</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et de sécurité de l'école (art. 76 de la LIP);</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement en collaboration avec la direction voit à la réalisation de son plan de réussite, à sa convention de partenariat et à son plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 37.1.1 et 75 de la LIP);</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit s'assurer de la mise en œuvre de son projet éducatif, en l'occurrence ici de l'orientation 2 qui prévoit que l'école doit apprendre aux élèves à se préoccuper de leur santé, de leur bien-être et de leur environnement en favorisant une saine alimentation et un mode de vie actif (art. 76 de la LIP);</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit être consulté sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école, dont ici un partenariat étroit de Vélo Québec dans l'élaboration du projet (art. 78.2 de la LIP);</p> <div data-bbox="890 1541 986 1615" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nadine Guèvremont, appuyée par Geneviève Nichol, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER l'élaboration du projet À pied, à vélo, ville active afin que celui-ci puisse être amorcé à la rentrée scolaire 2015-2016.</p>

8 e).	Stationnement (comité de travail)
<p data-bbox="153 443 357 524">011 - CE 20150126- 07</p>	<p data-bbox="421 412 1469 539">PRÉAMBULE Suite aux rencontres du comité, une panoplie d'idées a été émise pour chaque mois à venir. Poème à envoyer aux parents la semaine prochaine. Mme Montambeault rencontrera Mme Rhéaume pour la mettre au courant de toutes les idées. La réflexion se continue.</p> <hr/> <p data-bbox="421 577 1469 651">CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et de sécurité de l'école (art. 76 de la LIP);</p> <hr/> <p data-bbox="421 685 1469 831">CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement en collaboration avec la direction voit à la réalisation de son plan de réussite, à sa convention de partenariat et à son plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 37.1.1 et 75 de la LIP);</p> <hr/> <p data-bbox="421 864 1469 1043">CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit s'assurer de la mise en œuvre de son projet éducatif, en l'occurrence ici de l'orientation deux qui doit favoriser un climat propice à l'émergence du sentiment de bien-être chez l'élève et amener les élèves à poser des gestes responsables pour l'environnement (art. 76 de la LIP);</p> <hr/> <div data-bbox="900 1077 995 1144" style="text-align: center;">  </div> <hr/> <p data-bbox="421 1178 1469 1245">EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité:</p> <hr/> <p data-bbox="421 1279 1469 1379">D'ADOPTER le plan de travail remis par le comité afin que les activités de prévention envers la sécurité dans les aires de stationnement aient lieu.</p>
9.	Varia
	S/O

10.	Levée de l'assemblée
011 - CE 20150126 - 08	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;
	
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Beaupré, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 59.

Nathalie Rodrigue
Présidente du conseil d'établissement

Le 26 janvier 2015
Date

Lison Montambeault
Directrice par intérim

Le 26 janvier 2015
Date